



ARTICLE 19 Afrique de l'Ouest et le CODESRIA lance un Appel à contribution pour la production d'un ouvrage sur les enjeux et défis de la transition numérique terrestre en Afrique de l'Ouest et au Sénégal

Vous êtes chercheur, spécialiste des médias et des technologies de l'information et de la communication, journaliste, enseignant, ingénieur intéressé par la question de la transition numérique, de ses enjeux et de ses opportunités, vos réflexions et contributions peuvent intéresser cet appel à contribution pour la production d'un ouvrage sur les enjeux et défis de la transition numérique en Afrique de l'Ouest et au Sénégal.

I. **Contexte**

Avec le développement du numérique, les possibilités de compression du signal de la radiodiffusion sont devenues plus importantes. Les États et les acteurs de la radiodiffusion ne pouvaient donc plus continuer à occulter les immenses opportunités qu'une migration digitale offrirait en termes d'élargissement du spectre, de nouveaux programmes et services multimédias interactifs. Le processus du passage de la télévision analogique à la télévision numérique impliquant la réaffectation des fréquences, il revenait à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) d'en fixer le cadre général. La Conférence régionale des radiocommunications de l'UIT (CRR-06), qui s'est tenue à Genève en juin 2006, a adopté un plan pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique concernant 116 pays (situés principalement en Afrique et en Europe), dans les bandes de fréquences 174–230 MHz et 470–862 MHz (Bande de fréquence UHF). Ce plan qui permet l'attribution d'un nouveau plan de fréquences pour la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique par voie de terre (appelé Plan GE06) a été matérialisé par un traité signé par les États membres de l'IUT qui fixait au 17 juin 2015 au plus tard l'arrêt des émissions analogiques. Pour d'autres pays exploitant certaines bandes de fréquences (VHF par exemple), la date butoir a été fixée au 17 juin 2020. La fixation de cette échéance par les États membres était devenue la principale source d'alimentation du calendrier de la transition numérique ces dernières années. Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique est le processus de migration qui commence par la mise en œuvre du

numérique dans le processus de radiodiffusion et se termine par l'extinction totale de l'analogique. Ce processus concerne toutes les phases de la chaîne de radiodiffusion ; la production de contenus, l'émission et la réception des programmes.

En plus d'une meilleure gestion des fréquences, le passage au numérique devrait favoriser la promotion de la société de l'information, l'offre de nouveaux services et programmes dans la radiodiffusion et un meilleur accès des populations à la télévision.

Mais au 17 juin 2015, seuls 5 pays du continent notamment les régions d'Afrique orientale et australe à savoir le Malawi, Maurice, le Mozambique, le Rwanda et la Tanzanie<sup>1</sup> avaient effectivement basculé vers la télévision numérique. Un géant comme l'Afrique du Sud n'avait même pas encore entamé le processus, tandis que l'Union Internationale des Communications ne connaissait même pas la situation d'un pays comme la Mauritanie, dans cette transition, faute de données. La situation pour les pays d'Afrique de l'Ouest n'était guère lumineuse même s'ils avaient tous entamé le processus. Cette situation est due pour l'essentiel, au retard pris par ces pays dans l'exécution du passage au numérique.

Par exemple, au Sénégal, c'est au dernier trimestre 2010 qu'une structure dénommée Comité national pour le Passage de l'Audiovisuel de l'Analogique au Numérique du Sénégal (CNN) a été mise en place. Les 3 et 4 décembre 2012, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) et le Comité national pour le Passage de l'Audiovisuel de l'Analogique au Numérique du Sénégal ont collaboré pour la consolidation et la finalisation du document de synthèse de la stratégie de passage au numérique du Sénégal. Ce document d'orientation stratégique a retenu quelques axes prioritaires dans ses recommandations:

1. la mise à jour du cadre législatif et réglementaire ;
2. le plan de communication auprès des acteurs et du public ;
3. les mesures devant être mises en place pour accompagner les radiodiffuseurs ;
4. l'idée de la création d'un fonds de soutien à la production audiovisuelle nationale ;
5. l'évaluation du coût du passage au tout numérique ;
6. la création d'une structure pérenne qui succédera au CNN pour gérer ce passage ;
7. la création d'un 2<sup>ème</sup> dividende numérique.

Par le décret N° 2012-1433 du 12 novembre 2013 est créé le Comité de gestion de la transition de l'analogique vers le numérique (CONTAN) placé sous l'autorité du Président de la République et présidé par le président du CNRA. Moins d'un an plus tard, exactement le 27 août 2014, un décret fixait le choix porté par le CONTAN sur EXCAF, un groupe de Télécom local, qui diffuse en numérique et par satellite des chaînes de télévision en plus de ses 2 chaînes télévisées privées et 4 stations radio privées installées dans la capitale.

Au niveau communautaire, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris la pleine mesure des enjeux dès 2011. A Lomé (Togo) lors de la Réunion de

---

<sup>1</sup> Informations obtenus à partir d'un graphique produit par le UIT : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Spectrum-Broadcasting/Pages/DSO/Default.aspx> (visité le 19 août 2015)

Concertation sur le Développement du Secteur des Télécommunications/TIC en Afrique de l’Ouest, l’organisation a identifié la mise en œuvre de nouvelles techniques de radiodiffusion numérique et le renforcement et l’harmonisation des cadres politiques et réglementaires en vue de l’intégration des marchés africains des Télécommunications/TIC parmi les cinq projets prioritaires à mettre en œuvre pour la période 2011–2016. Les 28 et 29 juillet 2014, la CEDEAO s’est réunie à Praia (Cabo Verde) aux fins d’examiner l’état de mise en œuvre de la feuille de route technique fixant la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans les Etats membres. Le 27 septembre 2014 à Banjul (Gambie), un document sur la procédure de test commun pour la zone ainsi que les termes de références pour l’identification des laboratoires agréés pour effectuer les tests de conformité des récepteurs TNT a été validé.

## **II. Les défis liés à la transition numérique**

Le débat entre les experts et l’expectative du public a montré que le processus de la transition numérique n’est pas une simple question de technologie. Pour que la transition vers la télévision numérique terrestre se fasse de manière adéquate, il convient de résoudre un certain nombre de problèmes d’ordre réglementaire et administratif. Les régulateurs doivent ainsi examiner les conditions liées à l’octroi de licences, y compris les droits d’utilisation du spectre et les droits de radiodiffusion, et décider des différentes options technologiques possibles telles que la technologie de transmission, le format télévisuel, les techniques de compression et les politiques de diffusion simultanée. De leur côté, les opérateurs doivent choisir entre les différentes options de planification du réseau (réseau multifréquence (MFN) ou réseau monofréquence (SFN)) et identifier les principales applications. Quant aux téléspectateurs, ils doivent utiliser des décodeurs ou remplacer leurs équipements analogiques actuels (téléviseurs et magnétoscopes) par des récepteurs numériques. Les régulateurs peuvent accorder une importance plus ou moins grande aux droits, de sorte que le cadre relatif à l’octroi des licences pour la télévision numérique terrestre a tendance à varier d’un pays à l’autre et à revêtir des formes et des significations différentes. Lors de l’élaboration d’un cadre pour l’octroi des licences, il convient de prendre en compte les objectifs de la gestion du spectre, les règles et objectifs en matière de concurrence, la structure du marché et les objectifs culturels et environnementaux, les règles en matière de médias et les tendances de la convergence.

ARTICLE 19 dont la mission est de défendre la liberté d’expression et l’accès à l’information, dont les composantes essentielles sont le pluralisme et l’indépendance, s’est penché depuis des années sur la question de la transition numérique et a publié un certain nombre de documents d’orientation pour guider l’élaboration des politiques publiques en matière d’audiovisuel<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> ARTICLE 19, Audiovisuel Pluralisme et Diversité, Manuel de Formation sur la régulation de l’audiovisuel en Afrique, Novembre 2008. Disponible en ligne : <http://www.article19.org/data/files/medialibrary/484/Manuel-de-formation-sur-la-regulation-de-l%27audiovisuel.pdf>

A la suite de l'atelier d'échange organisé, le 30 septembre 2014 qui a réuni tous les acteurs concernés par le processus de la transition numérique (Ministère des postes et des télécommunications, CNRA, CONTAN, ARTP, Universitaires, OSC, Médias). L'une des recommandations principales de cet atelier était la production d'outil de référence autour des enjeux et défis de l'audiovisuel à l'ère du numérique au Sénégal et en Afrique.

En partenariat avec le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), cet appel à contribution pour la production d'un ouvrage collectif afin de mieux comprendre ce processus important que le public a de la peine à appréhender alors qu'il va engager de manière irréversibles la manière dont les Africains s'informent et aussi leurs usages télévisuelles.

### **III. Objectifs de l'appel à contribution**

Le numérique offre en effet plus d'opportunités que l'analogique; l'accès à de nouveaux services, l'augmentation de la capacité de transport des réseaux de télévision, la facilitation de la compatibilité et l'interconnexion des services proposés aux usagers, l'amélioration de la qualité de restitution des images et des sons au niveau de la réception et le développement d'applications interactives de la télévision.

Mais au-delà des nouveaux usages qui vont se développer, il s'agit surtout de l'avènement d'une nouvelle économie dans laquelle la convergence entre médias et télécommunications va s'accélérer. Une nouvelle économie, avec de nouveaux marchés à très fort potentiel de croissance va émerger avec, une fois que la transition de la télévision analogique à la télévision numérique sera achevée. Cette nouvelle donne exige qu'une réflexion inclusive et prospective sur les équilibres et les modes de régulation soit menée en profondeur.

Alors qu'à la date du 17 juin 2015, un peu partout, des cérémonies ont été organisées pour procéder officiellement au lancement de la télévision numérique terrestre, le débat qui s'est poursuivi au-delà, entre différents spécialistes doutant du basculement pousse à se demander si tout cela n'était pas juste symbolique et doit obliger à une réflexion sur le sens réel de ce passage de la télévision analogique à la télévision numérique pour nos Etats. Pour l'instant, nous ne savons pas exactement, ce que cela signifie ni même les implications que tout cela aura sur le paysage audiovisuel de nos pays. Il est donc important que les chercheurs et spécialistes s'y penchent et renseignent le large public mais aussi contribuent au débat global sur la question en donnant une perspective depuis nos propres expériences et questionnements.

### **IV. Axes de réflexion**

Le secteur de l'audiovisuel a ceci de spécifique qu'il est constitué de trois filières qui s'interpénètrent: celles du cinéma, de la télévision et de la vidéo.

Au Sénégal comme dans beaucoup de pays, le monde de la télévision est, plus ou moins, organisé autour d'un certain nombre de principes. La programmation est guidée par la segmentation des audiences: les produits télévisuels sont conçus et diffusés de manière à attirer une certaine cible sociodémographique; l'objectif de la programmation est de créer des rendez-vous, quasi-rituels, pour les différents segments sociodémographiques. Ces audiences stables et qualifiées peuvent ainsi être vendues le plus efficacement possible aux annonceurs intéressés par la cible. Corrélativement, comme le montrent les études de réception<sup>3</sup>, des formes de sociabilité riches et variées se créent autour de ces rendez-vous rituels et des sous-cultures télévisuelles spécifiques se diffusent à l'intérieur des différents segments sociodémographiques.

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique va générer, avec la convergence, de nouveaux canaux de diffusion des productions (double écran sur le web, le mobile, la TVIP, VOD, etc.). Cette transformation va susciter également l'émergence de nouveaux formats, de nouveaux acteurs et de nouveaux modes de distribution des produits existants. La télévision numérique va transformer la nature même de l'expérience télévisuelle, en affranchissant le spectateur de la rigidité de la programmation. La télévision de rattrapage, la multiplicité des écrans, le piratage sur le p2p ou sur les grandes plateformes de partage vidéo, donnent en effet la possibilité au spectateur de faire des choix et d'ajuster les programmes télévisuels à ses goûts et horaires. Dès lors, il est important de repenser, à l'aune des enjeux du numérique, certains paradigmes qui régissaient la télévision analogique afin de la confronter aux changements que pourraient induire ce passage au numérique.

Six axes prioritaires de recherche ont été dégagés et déclinés ainsi:

- **Axe 1 : Les standards de la TV et la chaîne de valeur**

La chaîne de valeur de l'audiovisuel est dominée par des opérateurs intégrés intervenant à plusieurs niveaux (production – édition – distribution – exploitation). Dans le modèle initial de la télévision analogique, les fréquences hertziennes constituent une ressource rare et stratégique. Elles sont, en principe, attribuées par des instances juridiques de régulation. Lorsque la ressource de diffusion satellitaire ou câblée apparaît, elle élargit le nœud de la rareté des fréquences. La création des chaînes de TV devient plus aisée; apparaît un nouveau type d'acteurs, les distributeurs qui commercialisent des bouquets de chaînes. Quelle sera à proprement parler la nouvelle chaîne de valeur de la télévision numérique?

- **Axe 2 : Développer la culture du numérique**

Dans une dimension à la fois prospective et comparée, il serait intéressant d'appréhender la culture du numérique au Sénégal et en Afrique de l'ouest en

---

<sup>3</sup> Didier Courbet et Marie-Pierre Fourquet (dir.), La télévision et ses influences, De Boeck Université, Bruxelles, 2003.

rapport avec la télévision. Si la circulation des informations est la marque du numérique, il reste encore un défi pour que les informations qui circulent deviennent véritablement une source de connaissance pour la plus grande majorité. La télévision, dans sa mission de service public, doit contribuer à la formation populaire. Comment le schéma de la télévision numérique devra-t-il prendre en charge cette mission de formation du public ? Quel cadre réglementaire à mettre en place ? Chaines thématiques vs chaînes généralistes, programmes ludiques vs programmes culturels, frontières et réalités pour le public.

- **Axe 3 : La régulation des contenus et l'accès à la télévision numérique**

La régulation des médias, habituellement destinée à établir un équilibre entre liberté d'expression et protection d'autres des droits fondamentaux, prévenir la constitution de trusts et monopoles sur l'information qui entraveraient le pluralisme, la diversité et l'égalité des chances en matière de communication va connaître un bouleversement important avec la télévision numérique terrestre. Celle-ci va entraîner la formation d'un certain nombre de nouvelles passerelles comme le guide électronique des programmes ou l'interface de programme d'application avec des défis techniques liés à l'ouverture progressive des normes propriétaires, la façon dont les services sont commercialisés. Comment intégrer ces défis à la régulation existante et/ou l'adapter à la régulation de la télévision numérique ?

- **Axe 4 : L'enjeu des contenus locaux**

L'accessibilité des outils numériques de production et de diffusion amateur a suscité une formidable explosion de la production amateur et pro-am, mais elle reste cantonnée sur le Web, (à l'exception de quelques pays) aux frontières de l'industrie audiovisuelle et peine à trouver des modèles économiques alternatifs viables ; la frontière entre les plateformes de distribution de vidéos (Youtube, Dailymotion, etc.), les webTV d'un côté, le cinéma et la télévision de l'autre, reste étanche. A l'intérieur du secteur audiovisuel, les outils numériques sont omniprésents, dans la création comme dans la diffusion, mais leur développement ne conduit pas nécessairement à une transformation radicale des coûts et de l'accessibilité des techniques et, encore moins, à une remise en cause radicale des modèles de production et de diffusion. Il faut donc réfléchir à l'intégration du contenu produit localement au développement de la télévision numérique, son sens quant à la concurrence par rapport aux contenus étrangers et aussi par rapport à sa portée dans l'enjeu de la promotion de la culture nationale.

Si le modèle sud-africain de production audiovisuelle est cité en exemple, son obstacle principal à un plein essor se situe au niveau économique et de l'éducation à

l'image<sup>4</sup>. Quelle place pour la formation initiale et continue des acteurs de l'audiovisuel à l'ère du numérique? La plupart des réalisateurs et producteurs africains ont conscience de leur responsabilité face au conformisme d'une production standard, dans un environnement largement soumis à l'influence d'une imagerie audiovisuelle occidentalisée voire globalisée. A la veille du passage de la télévision analogique à la télévision numérique, le Sénégal comme beaucoup de pays africains se trouve à la charnière entre, d'un côté, une logique purement marchande et publicitaire et, d'un autre côté, la nécessité de produire des contenus locaux qui soient plus représentative de la diversité des cultures et des personnes du pays et de l'Afrique.

- **Axe 5 : Gestion et archivages des contenus audiovisuels**

La question de l'archivage est centrale dans la transition numérique. Comme l'écrivait le physicien Michel Blay : « *Pas de science sans mémoire. Une science sans mémoire est destinée à mourir ou à tourner en rond* ». Selon la définition de l'UNESCO publiée en 1991 dans *Questions juridiques aux archives audiovisuelles*, les archives audiovisuelles sont : « *les enregistrements visuels (avec ou sans bande son), indépendamment de leur support physique et du procédé d'enregistrement utilisé (...)* ; *les enregistrements sonores, indépendamment de leur support physique et du procédé d'enregistrement utilisé* ».

Les conditions techniques induites par le développement du numérique amènent les usagers du numérique à envisager non seulement la communication des documents dans l'espace de l'échange, liée à leur activité sociale et économique, mais aussi la pérennisation dans le temps de la transmission de ces mêmes contenus. La question temporelle entre dans la quotidienneté de l'utilisateur du numérique, qu'il soit amateur, spécialisé ou professionnel: que faire de ses anciennes vidéos? Quel nouveau format adopter? Peut-on faire confiance aux nouveaux supports? Comment être sûr de ne rien perdre?

- **Axe 6 : Nouvelles positions d'intermédiation, nouveaux modèles économiques**

Le développement de l'Internet haut-débit a généré via le web de nouveaux moyens de diffusion dits désynchronisés (streaming). Certains de ces services sont proposés par les chaînes de télévision, sous la forme de services de télévision de rattrapage (catch up), permettant l'accès à des programmes à la demande depuis le site web de la chaîne, pendant une période donnée après leur diffusion télévisée. D'autres sont proposés par des plateformes de partage vidéo (Youtube, Dailymotion), qui hébergent des contenus divers, professionnels ou amateurs. S'il est encore difficile de mesurer les transformations économiques induites par ces nouveaux usages des

---

<sup>4</sup> Cluzel Jean, *Du modèle canadien à l'appel sud-africain, Regards sur l'audiovisuel*. Tome 8, L.G.D.J., 1996.

contenus audiovisuels, il faut réfléchir sur les implications qu'elles peuvent avoir sur des environnements aux infrastructures techniques inachevées comme les nôtres.

Ces axes de réflexion ne sont pas limitatifs et toutes les ouvertures permettant d'éclairer la problématique dans une perspective pluridisciplinaire et comparative seront les bienvenues.

## **V. Echéances**

Si vous êtes intéressés à proposer une contribution, veuillez envoyer un résumé d'environ 500 caractères (200 mots) à [digitaltv@orange.sn](mailto:digitaltv@orange.sn), [sanches@article19.org](mailto:sanches@article19.org) copie à [mamadou.drame@codesria.sn](mailto:mamadou.drame@codesria.sn) au plus tard le **30 octobre 2015**.

Les auteurs des résumés retenus seront contactés entre le 1 novembre 2015 et le 30 novembre 2015 pour la rédaction des contributions définitives qui doivent parvenir à la Coordination scientifique au plus tard le **09 janvier 2016**.

Les articles finaux doivent respecter les formes suivantes :

- Entre 15000 et 40 000 caractères maximum, espace compris ;
- caractères 12 ;
- times new roman, marges habituelles, interligne continu.

### **Coordination Scientifique :**

- Professeur Abdoulaye SAKHO, Agrégé des facultés de droit, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
- Mme Fatou Jagne SENHOR, Directrice Régionale ARTICLE 19 Afrique de l'Ouest
- Docteur Ebrima SALL, Secrétaire Exécutif du CODESRIA
- M. Charles Vieira SANCHES, Chargé de Programme Sénior, ARTICLE 19 Afrique de l'Ouest
- M. Williams NWAGWU, Chef du CODICE, CODESRIA
- Docteur Mamadou DRAME, Managing Editor, CODESRIA